



Une petite délégation de monteurs son et de mixeurs cinéma a rencontré mercredi 26 octobre des représentants de la FICAM (Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia). Le but de cette réunion était de croiser nos analyses respectives concernant la réforme de l'agrément. Le constat a été fait que, pour les industries techniques comme pour les techniciens, le nouveau mode de calcul proposé par Mr Sussfeld afin de déterminer les points générés par leur activité dans le barème de l'agrément risque de ne pas arranger les choses. Sans entrer dans le détail, il apparaît que le faible poids relatif du secteur de la postproduction du son, en termes de salaire et dépense technique par rapport au reste des dépenses effectuées sur un film, le prédestine à une délocalisation quasi automatique dans le cas très fréquent des coproductions avec la Belgique ou le Luxembourg. Et il y a fort à parier que le Crédit d'impôts Cinéma nouvelle version n'améliorera pas cette situation.

Il a été convenu que des infos seront échangées afin de mieux mesurer la réalité et l'évolution des délocalisations de la postproduction du son, et qu'un texte exprimant les inquiétudes de notre secteur quant aux conséquences d'une réforme de l'agrément telle que proposée par Mr Sussfeld sera élaboré très rapidement.

Par Didier Lesage, Président ADM